

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Références : DCM2023-08-13

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ANGERS

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TIERCÉ**

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre, le Conseil Municipal de la commune de TIERCÉ, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GIRARD, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L212-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Étaient Présents :

M. GIRARD	Mme CHEVÉ	M. LECAPLAIN
M. BOLZE	M. FRONTEAU	Mme RENAUDON
M. LOUISET	Mme TELLIER	Mme STEFANI
M. PRADES	M. CADEAU	Mme LECORNIER
Mme BOPP	M. THALER	M. LORIEUX
Mme GUILLOIS	M. PIGOT	M. GODEFROY
Mme PUIG	M. MARQUIS	

Étaient Excusés et avaient donné pouvoir :

Mme MASSÉ	à	Mme CHEVÉ
Mme GUYARD	à	Mme LECORNIER
Mme VILLEMANT	à	Mme STEFANI
Mme GRUMETZ	à	Mme PUIG

Étaient Excusés sans pouvoir : M. FOLLIOU M. DUCHESNE

Secrétaire de séance : M. Antoine PIGOT

OBJET : PERISCOLAIRE – Fixation des tarifs des Accueils Périscolaires 2024

Madame Véronique RENAUDON, Adjointe au Maire en charge des Ressources Humaines, aux Conditions de Travail, à l'Enseignement et en charge du Périscolaire, expose au Conseil Municipal la proposition de la Commission Enseignement/Périscolaire relative à la fixation des tarifs applicables aux Accueils Périscolaires de la Ville de Tiercé :

TRANCHES QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs à la 1/2h		TARIF SERVICES COMPLET DU MATIN							
			1h15		1h30		1h45		2h00	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
< 336	0,43 €	0,45 €	1,08 €	1,13 €	1,29 €	1,35 €	1,51 €	1,58 €	1,72 €	1,80 €
337 à 600	0,60 €	0,45 €	1,50 €	1,13 €	1,80 €	1,35 €	2,10 €	1,58 €	2,40 €	1,80 €
601 à 1000	0,84 €	0,70 €	2,10 €	1,75 €	2,52 €	2,10 €	2,94 €	2,45 €	3,36 €	2,80 €
1001 à 1400	0,87 €	0,90 €	2,18 €	2,25 €	2,61 €	2,70 €	3,05 €	3,15 €	3,48 €	3,60 €
1401 à 1800	0,92 €	1,05 €	2,30 €	2,63 €	2,76 €	3,15 €	3,22 €	3,68 €	3,68 €	4,20 €
1801 à 2000	0,98 €	1,20 €	2,45 €	3,00 €	2,94 €	3,60 €	3,43 €	4,20 €	3,92 €	4,80 €
> 2001	0,98 €	1,30 €	2,45 €	3,25 €	2,94 €	3,90 €	3,43 €	4,55 €	3,92 €	5,20 €
Quotient inconnu	-	2,00 €	-	4,00 €	-	5,00 €	-	6,00 €	-	8,00 €
Sans quotient	-	1,00 €	-	2,00 €	-	2,50 €	-	3,00 €	-	4,00 €

Madame Véronique RENAUDON précise que les tarifs des Accueils Périscolaires n'ont pas fait l'objet d'augmentation depuis l'année 2019.

Cette nouvelle grille propose le regroupement des deux premières tranches précédemment existantes et la création de deux nouvelles tranches sur les quotients supérieurs.

Aussi, Madame Véronique RENAUDON, propose au Conseil Municipal :

D'ADOPTER la grille des nouveaux tarifs relatifs aux Accueils Périscolaires de la Ville de Tiercé

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou elle-même à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (23 Pour et 1 abstention : Xavier PRADES) : **DONNE SON ACCORD.**

A TIERCÉ, le 16 novembre 2023

Sécrétariat de séance
M. Antoine PIGOT

Président de Séance
M. Jean-Jacques GIRARD
Maire de Tiercé

